

# PRÉAVIS MUNICIPAL 2021 – 2026 / N°9

## DEMANDE DE CRÉDIT RELATIVE À LA RÉALISATION DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA JONCTION DE ROLLE AUTOROUTIÈRE (N01)

---

### AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 644'766.98 TTC en vue de la participation de Rolle au réaménagement de la jonction autoroutière, projet innovateur.

### 1 PRÉAMBULE

La jonction de Rolle est située sur l'autoroute N01 (Genève – Lausanne), approximativement au PK 45.0, au nord-ouest de la ville de Rolle. Elle est située sur le tronçon entre la jonction de Gland (PK 37.7) et d'Aubonne (PK 50.4).

La bretelle d'accès à l'autoroute direction Lausanne est décalée au sud de l'autoroute. Une parcelle, sur laquelle se développent des activités de petite industrie, est prise entre la bretelle d'entrée de l'autoroute et l'autoroute elle-même. Cette problématique date de la construction de l'autoroute.

Pour rappel, la société Schenk SA développe un nouveau site de production (NSP). Son implantation a été fixée au nord de la parcelle N° 427 de Rolle, nécessitant le déplacement de la bretelle d'entrée direction Lausanne de 50 m en direction du Jura, au droit de la bretelle de sortie sur la route de la Vallée.

Les surfaces rendues disponibles par le transfert du NSP au nord permettent l'établissement de constructions en adéquation avec les objectifs du Service du développement territorial (SDT) du Canton de Vaud et ceux de Commune de Rolle, et également, dans le cadre de la planification de Région Nyon, la réalisation de logements et de surfaces à caractère commercial et d'activités.

### 2 DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de l'aménagement de la jonction autoroutière a été élaboré en collaboration avec le Canton de Vaud et Région Nyon.

La solution a été définie en s'appuyant sur une étude des différentes options possibles en termes de guidage du trafic cycliste. Elle vise à l'amélioration de la fluidité du trafic motorisé et à l'augmentation de cadence de la ligne de bus.

Le projet prévoit ainsi le réaménagement de la jonction de la N01, située à Rolle. La solution adoptée consiste en la réalisation de deux giratoires en goutte sur les carrefours nord et sud, en remplacement de ceux permettant le « tourner à gauche ». L'intérêt d'un giratoire de ce type est qu'il favorise le mouvement entrant sur la route de la Vallée, améliorant ainsi la capacité du giratoire. Combiner deux giratoires en goutte permet aussi de conserver les mouvements de « demi-tour ». Ces giratoires sont complétés par des « by-pass » à la sortie et à l'entrée de l'autoroute direction Lausanne pour le carrefour sud et direction Genève pour le carrefour nord.

Ce projet prend également en compte les besoins de la mobilité douce en prévoyant les aménagements nécessaires.

La problématique liée aux cyclistes et aux piétons fait l'objet d'une étude séparée. Cette dernière devra tenir compte à la fois des intérêts du Canton, de Région Nyon, de la Commune de Rolle ainsi que de la Confédération et devra prendre en considération l'adaptation prévue de la LRN (Loi fédérale sur les routes nationales).

L'OFROU (Office fédéral des routes) apporte son concours au Canton de Vaud dans le cadre de la planification et de l'étude du projet d'axe cyclable totalement distinct de la jonction de Rolle et de la route cantonale, ainsi que pour la réalisation des infrastructures situées sur le périmètre de la route nationale, sur la base de la modification prochaine de la LRN s'agissant de la mobilité douce.

Dans le cadre du projet de la jonction de Rolle (réaménagement), une convention a été signée en 2015 entre la Commune, l'OFROU, les partenaires, à savoir le Canton de Vaud, Région Nyon et Schenk SA, et une répartition financière a été définie pour un total de 6'656'200 fr. TTC, sachant que le projet sera financé par la Confédération et les coûts répartis par rapport au pourcentage sur les partenaires.

Après l'approbation des plans établis par le DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication), l'OFROU a mené les études détaillées du projet jusqu'aux appels d'offres publiés sur SIMAP en 2021.

On note une augmentation substantielle des coûts entre le dossier AP (avant-projet) de mise à l'enquête et les dossiers DP (projet de détail). Le coût du projet s'élève à 12'260'000 fr.

Suite aux diverses séances avec les instances citées, à savoir l'OFROU, le Canton, Région Nyon et la Commune de Rolle, un accord global a été trouvé pour la réfection et la modification complète de la jonction autoroutière. Il en résulte un coût final maximum pour la Commune de Rolle de l'ordre de 644'766.98 fr. TTC, objet de ce préavis.

Un avenant à la convention déjà signée en 2015 relative à la répartition des frais pour le réaménagement de la jonction autoroutière a été élaboré par l'OFROU et présenté à la Municipalité.

L'augmentation des prix du réaménagement de la jonction autoroutière est due à plusieurs facteurs qui nous ont été détaillés et discutés suite à plusieurs séances.

Parmi ces facteurs, nous citerons les points suivants : les démolitions non comptabilisées dans le dossier de l'avant-projet, le mur de la Bigaire dû à un affinage du projet, un pousse-tube qui sera pris en charge par la Confédération et l'intervention sur le pont, les honoraires spécifiques des mandataires, la canalisation le long de la bretelle et diverses gestions du trafic enrobé provisoire qui n'ont pas été comptabilisées.

Cette liste est non-exhaustive.



La maîtrise de l'ouvrage est assumée par l'OFROU qui s'occupe de l'établissement du projet, des adjudications et de l'exécution des travaux, conformément aux lois, ordonnances et directives applicables.

Pour les mesures du projet situé hors du domaine des routes nationales, le Canton de Vaud, respectivement la Commune de Rolle, délègue la maîtrise de l'ouvrage à l'OFROU.

A des fins de coordination, l'OFROU veille à informer le voyer de la commune et du centre de Bursins du projet et de ses conditions de réalisation.

Afin de garantir la bonne association et information des partenaires tout au long du processus de réalisation du projet d'ensemble, un groupe de suivi réunissant les représentants des signataires de la convention se réunira régulièrement, sous l'égide de l'OFROU. Ce groupe sera associé au développement du projet et à sa réalisation.

### 3 RÉCAPITULATIF DES COÛTS

Le tableau ci-après résume la répartition des coûts entre les différents partenaires :

Partenaires	%	Montant
OFROU	56.7	6'942'667.87
Schenk SA	22.1	2'710'528.00
Canton de Vaud	8.4	1'025'383.08
Région Nyon	7.6	933'967.67
Commune de Rolle	5.3	644'766'.98
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>12'257'313.74</b>

### 4 ÉVOLUTION DES FRAIS DE CONSTRUCTION

Après l'ouverture des soumissions, puis sur la base du rapport d'évaluation des offres, les partenaires seront informés de l'impact éventuel des soumissions rentrées sur le devis de la répartition des coûts.

Lors de la réalisation des travaux, les partenaires seront informés de l'évolution des prévisions finales des coûts au minimum deux fois par année, en mars et en septembre.

Si les coûts sont supérieurs au devis, montant total du tableau ci-dessus, une concertation sera nécessaire pour définir les mesures à adopter.

La décision sera formalisée dans un deuxième avenant en cas de dépassement supérieur à 10 %.



## 5 ASPECTS FINANCIERS

D'un point de vue de principe, l'OFROU assume le financement de l'opération « acquisition de terrains » (étude, exécution des travaux et autres frais liés), et donc le paiement des factures. Les autres partenaires, y compris la Commune de Rolle, verseront à l'OFROU leur participation sur la base de la clé de répartition (voir tableau ci-dessus), en une fois, à la fin des travaux, sur la base des décomptes finaux.

L'OFROU s'est engagé à ce titre pour que le processus de facturation n'entraîne pas de double taxation TVA pour le Canton et la Commune.

## 6 DÉMARRAGE DES TRAVAUX

Le réaménagement de la jonction autoroutière de Rolle intègre une mesure de projet d'amélioration de deuxième génération du Grand Genève lié au franchissement des jonctions par les transports publics (mesure 12.8).

Le démarrage des travaux est conditionné par la convention de financement qui doit être signée entre le Canton de Vaud et la Confédération (ARE) ou selon les délais d'une autorisation anticipée de démarrage de travaux délivrée par la Confédération (ARE) dans l'attente de la signature de la convention de financement.



## CONCLUSIONS

---

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis municipal 2021-2026 / N° 9 du 17 août 2021,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le préavis et accorde à la Municipalité un crédit de 645'000 fr. TTC pour le financement du réaménagement de la jonction autoroutière ;
  2. Autorise la Municipalité à imputer cette somme sur le compte 4300.501022 en vue du réaménagement de la jonction autoroutière de Rolle ;
  3. Autorise la Municipalité à avancer et à emprunter le montant total de 645'000 fr. en francs suisses, auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses ;
  4. Autorise la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 30 ans, à raison de 21'500 fr. par année, à porter en compte dès le budget 2023 ;
- 

Approuvé par la Municipalité en séance du 17 août 2021.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



Le Secrétaire



Julien Bocquet

1<sup>ère</sup> séance avec la Commission des finances : selon calendrier

Municipale déléguée : Mme Margareth Ruchti

